

## **Charte sociale européenne: il est temps d'agir !**

Il y a 40 ans, en 1976, la Suisse a signé la Charte sociale européenne, l'instrument de référence du Conseil de l'Europe en matière de droits économiques, sociaux, et culturels. Depuis cette date, le feu vert du Parlement à sa ratification est attendu.

La Charte sociale européenne est revenue sur le devant de la scène politique lors de la Session d'automne des Chambres fédérales : une motion du Conseiller national Thomas de Courten, demandant au Conseil fédéral de renoncer à sa ratification, a été acceptée par le Conseil national le 13 septembre dernier. Une décision curieuse du point de vue constitutionnel puisqu'elle transfère au Conseil fédéral une compétence du Parlement. Au-delà, elle renvoie aux Calendes grecques une ratification souhaitée depuis de nombreuses années par la société civile.

La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats va se saisir de cette motion le 10 novembre prochain. Il est à espérer que nos sénateurs fassent preuve de sagesse et rectifient le tir en rejetant cette motion passéiste.

## **Indivisibilité des droits humains**

En effet, la Charte sociale européenne qui protège les droits économiques, sociaux et culturels, est le complément indispensable de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui porte essentiellement sur les droits civils et politiques. Pour que le respect de l'ensemble des droits humains soit garanti de la même manière, la Suisse, qui régulièrement rappelle son attachement à la notion d'indivisibilité des droits humains, doit ratifier la Charte sociale européenne et offrir ainsi à ses citoyens et citoyennes une protection complète de leurs droits fondamentaux.

## **Un signal fort pour les droits humains**

A l'heure où les droits humains sont attaqués en Suisse, il est urgent de donner un signal fort, de faire preuve de cohérence en montrant à la communauté internationale que nous aussi nous nous engageons, plus que d'autres peut-être, en faveur du respect des droits élémentaires auxquels fait référence notre Constitution.

Une ratification par la Suisse de cette Charte ne signifierait pas, comme le prétendent ses détracteurs, développer l'Etat social au-delà de ce qu'il est actuellement. La Charte permet une ratification « à la carte » et un rapport du Conseil fédéral de 2014, conclut à la compatibilité de notre droit avec la Charte. Le rapport conclut également que la ratification n'impliquerait aucun changement législatif. Les partis bourgeois et les milieux économiques n'ont donc aucun souci à se faire, une adhésion n'octroiera pas de nouveaux droits et ne créera aucune nouvelle obligation. Elle ne fera que renforcer la protection contre les violations de droits déjà reconnus dans notre législation.

La Charte, en assurant une protection supplémentaire à des droits déjà reconnus dans son ordre juridique, représente une vraie plus-value pour la Suisse. Elle garantit le respect de droits particulièrement importants – mais dont on parle peu – comme le droit à la formation professionnelle, le droit à la protection sociale pour les personnes âgées ou celui, pour les employeurs comme pour les employés de défendre leurs intérêts économiques et sociaux.

Aux côtés de Monaco, du Liechtenstein et de la République de St-Marin, la Suisse est l'un des quatre derniers Etats membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié la Charte sociale européenne. Une situation d'autant plus inconfortable que les Etats qui sont devenus membres du Conseil de l'Europe après l'éclatement de l'Union soviétique ont été tenus de la ratifier pour être reconnus comme membres.

Une campagne ([www.chartesociale.ch](http://www.chartesociale.ch)), appuyée par plus de 60 organisations de la société civile et autant de personnalités, s'engage pour la Suisse rattrape son retard. Elle attend du Conseil des Etats qu'il prenne ses responsabilités en refusant clairement la motion de Courten. A moyen terme, la société civile attend des Chambres qu'elles donnent enfin, 60 ans après son adoption, un feu vert à l'adhésion de la Suisse à la Charte sociale européenne.

Emilie Graff, co-secrétaire générale d'Avenir-Social Suisse  
Alain Bovard, juriste, Amnesty International

---